

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 18 juin 2018, a adopté les règlements suivants :

- 18-026 Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues**
- 18-032 Règlement autorisant un emprunt de 26 040 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements**
- 18-039 Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000 \$ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX)**

Tous ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 23 juillet 2018. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 27 juillet 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat